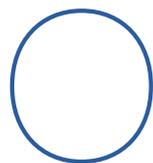


Les politiques de lecture pour les jeunes publics, quelles stratégies territoriales ?

PAR FRANÇOISE LEGENDRE

Dans cet article liminaire Françoise Legendre se livre d'abord à un rappel de l'histoire – récente – des sections jeunesse dans les bibliothèques et de l'évolution des politiques de lecture en direction des jeunes publics. Puis elle brosse un tableau éclairant des stratégies mises en œuvre actuellement par les acteurs de la lecture publique avec leurs partenaires, en soulignant tout à la fois leur capacité à s'adapter aux contextes locaux, comme aux mutations des pratiques culturelles, et les difficultés qu'ils peuvent rencontrer. En complément, un encadré sur le dispositif des Contrats-territoire-lecture, initié par le ministère de la Culture et de la Communication.

Françoise Legendre est inspectrice générale des bibliothèques.



n compte aujourd'hui environ 16 300 lieux de lecture publique dont 7000 bibliothèques municipales, 97 bibliothèques départementales de prêt (BDP), quelque 53 000 écoles maternelles et élémentaires, 11 000 collèges et lycées, des centaines de festivals, salons, fêtes, événements ou prix liés aux livres pour enfants et jeunes, des milliers de classes accueillies en bibliothèques, des dizaines de milliers d'actions culturelles ou de médiation liées à la lecture...

Mais quelle conjugaison, quelle cohérence entre tous ces lieux ou temps forts que traverse la préoccupation du devenir des enfants ? Comment la lec-

ture est-elle envisagée, proposée, favorisée sur les différents territoires, comment les bibliothèques existent-elles dans ces ensembles ?

UNE HISTOIRE RÉCENTE

Le développement de politiques liées à la lecture en direction des enfants et des jeunes n'est pas si ancien. Ce sont les lois du XIX^e siècle sur l'École qui mettent en place l'alphabétisation généralisée de la population et la scolarisation de masse sur le territoire national. Celui-ci se couvre alors de « maisons d'école » qui abriteront les premières bibliothèques destinées tant aux adultes qu'aux écoliers, les « armoires bibliothèques » promises à une très longue durée... L'école est dès lors le cadre et la condition de la lecture maîtrisée et de la rencontre possible des enfants avec, au moins, quelques livres.

Des bibliothèques populaires se multiplient mais restent fragiles tandis que les bibliothèques municipales créées au début du XIX^e siècle se concentrent sur la conservation et le traitement de la masse des confiscations révolutionnaires qu'elles ont reçues, n'accueillent que de rares lecteurs et ne prennent pas en compte l'existence de l'ensemble des habitants des villes concernées, ni a fortiori, celle de leurs enfants.

La bibliothèque l'Heure joyeuse ouverte à Paris en 1924 – sur le modèle américain – puis, la bibliothèque de La Joie par les livres, ouverte en 1965, à Clamart, constituent les points d'appui de la création des sections jeunesse des bibliothèques municipales. On ne compte encore que 70 bibliothèques ouvertes aux enfants en 1965¹... C'est la politique volontariste de l'État des années 1970 / 1980 conjuguée aux volontés des collectivités territoriales qui favorise la construction de plus de 500 000 m² de bibliothèques : elles intègrent, cette fois systématiquement, des sections jeunesse. L'offre documentaire s'enrichit alors que la production éditoriale connaît une très forte croissance ; la perception concrète de cette richesse est facilitée par la généralisation de l'accès direct aux documents, des aménagements et mobiliers attractifs et l'irruption de la transparence vitrée donnant sur la rue. Les enfants trouvent, au moins pour une part d'entre eux, le chemin de la bibliothèque, où une littérature de jeunesse florissante, originale, diverse est mise en avant par des bibliothécaires formé(e)s qui multiplient les « heures du conte » ... On est à l'époque de la « lecture plaisir » revendiquée comme l'apanage des bibliothèques qui sont cependant massivement en relation avec les écoles du territoire (village, quartier, centre ville...), accueillant des visites de classes nombreuses en une pratique intensive et relativement répétitive.

Les villes, et les départements pour les bibliothèques départementales de prêt, ont été les principaux porteurs des politiques de lecture, politiques plus ou moins explicites, plus ou moins développées. La construction de bibliothèques de centre ville, parfois monumentales, a signé et matérialisé depuis les années 1980 des politiques revendiquées, soutenues par le concours particulier de l'État : les douze bibliothèques municipales à vocation régionale des années 1990-2000 en constituent les fleurons les plus spectaculaires.

Par ailleurs, la multiplication des annexes de quartier, le programme des « Ruches » lancé en 2003, montrent la préoccupation politique d'une proposition de lecture et d'un service public du quotidien à proximité des habitants.



Les structures intercommunales multipliées depuis la fin des années 1990, communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines, puis métropoles modifient la situation et complexifient le paysage.

Des logiques de réseau de lecture publique se sont ainsi mises en œuvre et consolidées, en milieu urbain ainsi qu'en zones rurales avec l'action des BDP. Celles-ci sont passées de la période du « ravitaillement » en dépôts de livres des mairies-écoles dans les années 1950 et 1960, et du prêt direct sur les marchés ou dans les écoles, à la mise en œuvre, après leur transfert aux départements, de plans de développement de lecture publique et de services divers : formation des bibliothécaires salariés ou bénévoles, ingénierie culturelle, développement de services à distance, accompagnement et création d'événements culturels...

En milieu urbain et rural, ce maillage progressif du territoire a pris en compte la nécessaire proximité de la bibliothèque physique, tout particulièrement pour les publics enfants, qui doit se conjuguer avec une indispensable proposition numérique enrichie. Beaucoup reste à faire dans ce domaine, notamment en direction des jeunes publics.

DES TERRITOIRES MOUVANTS

Si la commune a longtemps été considérée comme le territoire d'usage naturel et la collectivité responsable de la gestion des bibliothèques municipales, les structures intercommunales multipliées depuis la fin des années 1990, communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines puis métropoles modifient la situation et complexifient le paysage.

Prise en charge intercommunale totale ou partielle d'un réseau, augmentation ou non des moyens dévolus, développement ou affaiblissement de l'intérêt politique : le volet culturel et, singulièrement, la lecture publique peuvent en effet connaître des traitements très divers.

Les interventions de collectivités, hier séparées, peuvent se recouvrir aujourd'hui. Des conventions sont ainsi nécessaires et bienvenues pour adapter les interventions croisées entre BDP et bibliothèques têtes de réseau intercommunal sur des territoires désormais partiellement communs. Les BDP, en pleine cohérence avec les options des conseils généraux dont elles dépendent, territorialisent leur action, adaptent leur organisation et innovent dans leurs modes d'intervention pour répondre au mieux à la réalité des territoires. Fonds « flottants », services numériques, soutien dynamique aux collectivités et réponses concrètes et rapides aux besoins des bibliothèques de leurs réseaux. Les exemples des départements des Bouches-du-Rhône et de l'Hérault décrits dans le dossier le montrent : la demande est plus et mieux écoutée.

De nouvelles métropoles se créent ou sont projetées, susceptibles dans certains cas d'ébranler fortement des politiques de réseaux dynamiques construites depuis des années dans un cadre intercommunal et un territoire plus limités. Les contours des régions sont en passe d'être revisités, l'existence même des conseils généraux est mise en question... Ces évolutions en cours ou en réflexion peuvent entraîner des remises en cause, des modifications de compétences, générer des interrogations pour lesquelles les réponses ne pourront cependant pas être construites tant que les nouveaux cadres ne seront pas stabilisés.

DES PRATIQUES EN MUTATION

Les enquêtes se succèdent, nombreuses, et soulignent des tendances fortes qui se confirment dans la durée : baisse régulière du nombre de forts lecteurs de livres et de presse imprimée, force d'une « culture des écrans » hybride, mêlant texte, image et son, développement de la pratique des jeux, importance des réseaux sociaux, permanence de taux d'illettrisme ou de grandes difficultés de lecture mesurées notamment au collège, bouleversement des pratiques de recherche d'information liées au web, montée en puissance de la culture du divertissement et « de la chambre », explosion des accès nomades à la culture et à la lecture, règne de la surabondance informationnelle et fin de la bibliothèque comme institution documentaire centrale et dominante dans un univers de rareté. Plus encore que par le passé, les publics, les enfants et les jeunes doivent pouvoir trouver les lieux, les contenus, les accès et les médiations adaptés aux usages et aux réalités d'aujourd'hui.

La coopération des acteurs de la lecture est essentielle pour favoriser des dynamiques cohérentes, lisibles et durables.

STRATÉGIES DE TERRITOIRES : QUELS ACTEURS ?

Dans ce cadre administratif et politique mouvant et ce contexte culturel en mutation auxquels s'ajoute la réalité durable des resserrements budgétaires, alors qu'il n'y a plus un modèle à suivre mais des voies singulières de développement et de services à inventer, la coopération des acteurs de la lecture est essentielle pour favoriser des dynamiques cohérentes, lisibles et durables.

LES ACTEURS DE LA LECTURE, QUI SONT-ILS ?

Ce sont les bibliothécaires plus particulièrement en charge des volets enfance et jeunesse des bibliothèques municipales, intercommunales ou départementales bien sûr, riches de leur connaissance de l'offre littéraire et documentaire spécifique et des publics concernés ainsi que des savoir-faire adaptés en termes de médiation et d'action culturelle. Mais ces bibliothécaires doivent absolument s'inscrire dans l'ensemble culturel et documentaire global de leur structure : si la question se pose moins dans les très petits établissements où les équipes sont parfois réduites à une ou deux personnes, il est important de souligner que la construction de projets et d'actions destinés aux publics enfants et jeunes ne peut se circonscrire à des périmètres professionnels restreints ni à des problématiques posées de façon solitaire, séparée. Selon les cas, l'humilité des bibliothécaires « jeunesse », l'ignorance de leurs pratiques par les autres professionnels des bibliothèques, le confinement voulu ou subi des actions peuvent causer un appauvrissement global de la structure, fragmenter son identité et son énergie d'une façon hier regrettable, aujourd'hui incompréhensible. Faire s'enrichir mutuellement les compétences des équipes travaillant sur les domaines de la musique, du patrimoine, du cinéma, du numérique, de la jeunesse, réfléchir les projets liés aux enfants et aux jeunes en travaillant leur impact, leur déclinaison et leur intérêt pour les autres publics devrait aller de soi. Les dialogues, les partages – d'émotion, de découverte, de pratique artistique, de jeu, de lecture – suscités entre publics et générations, constituent de nouveaux territoires culturels, parfois surprenants de sociabilité renouvelée, de liens renoués avec une pratique

La mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires a entraîné un questionnement intense, particulièrement autour des temps périscolaires où les bibliothèques peuvent jouer un rôle important et différent.

peut-être depuis longtemps abandonnée, de découvertes de mots, de sons, d'images inconnus ou retrouvés.

Les acteurs, ce sont aussi, bien sûr, les enseignants et les professionnels du monde scolaire et académique. Sur le terrain, la relation bibliothèque – monde scolaire relève parfois encore du classique « ravitaillement » en livres compensant une présence documentaire qualitativement et quantitativement insuffisante dans les établissements du premier degré. Les BCD créées dans les années 1980, ancrées sur une ambition et un engagement forts, se voulant leviers de transformation de la pédagogie et de la place de l'écrit dans l'enseignement, après divers plans de dotation en livres ou d'aides éphémères, connaissent une situation inégale, d'ailleurs insuffisamment documentée à ce jour².

Mais aux visites de classes routinières ont succédé, dans de nombreux cas, des projets véritablement partenariaux, construits dans la durée, inventant des jeux fertiles fondés sur une complémentarité réfléchie de l'action des bibliothèques avec celle des écoles, dans une moindre mesure avec celle des collèges et lycées. Les actions décrites, à Rennes, Villeurbanne ou Plaine commune illustrent bien ce type de démarche.

Certaines villes ou communautés de communes ou d'agglomération ont pensé l'offre de lecture et de culture, notamment en direction des enfants et des jeunes, de façon globale, en recherchant cohérence, synergie, mutualisation et efficience, en favorisant la mise en réseau, la conjugaison des actions, intégrant par exemple les BCD dans le réseau de lecture publique et recherchant une qualité de collection, de médiation et d'action optimale sur l'ensemble de leur territoire.

La mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires a entraîné un questionnement intense, particulièrement autour des temps périscolaires où les bibliothèques peuvent jouer un rôle important et différent : bien sûr, le calendrier et les conditions de la réflexion ne portaient pas toujours à la sérénité, mais cette nouvelle organisation peut et pourra encore être l'occasion d'interroger l'action, la posture, l'identité de la bibliothèque, de faire émerger des propositions nouvelles, des réponses plurielles construites autour d'objectifs partagés, des projets structurés. L'éducation artistique et culturelle peut dans ce nouveau contexte constituer un axe de coopération tonique et riche pour les enfants : l'article décrivant les actions et coopérations mises en œuvre à Roubaix, Tourcoing et Wattrelos est éclairant à ce sujet.

Les acteurs sont évidemment les parents et les familles, mais aussi les animateurs, les professionnels de l'enfance et de la petite enfance, les institutions culturelles, médicales, sociales, les urbanistes, les associations s'inscrivant dans des sphères sportives, culturelles, éducatives. (Voir l'implication de la Ligue de l'enseignement évoquée dans le dossier).

Ce sont également les porteurs d'événements liés ou non au livre, susceptibles de toucher d'autres publics et d'autres enfants.

Les acteurs sont les enfants et les jeunes qui se parlent et communiquent, créent de nouveaux espaces d'échanges et de recommandations entre pairs, évoluent dans leurs itinéraires d'individus et leur implication dans les groupes, au sein de leur village, leur quartier et sur la toile...

Ce sont les directeurs de bibliothèques, les directions générales des collectivités et, bien sûr, les élus qui ont à construire des politiques de la jeunesse, de la culture et de la lecture : ces questions ne peuvent en effet se cantonner au champ professionnel des bibliothèques, même si ces professionnels doivent, autant que possible, exister avec énergie dans les instances de réflexion de leurs collectivités et rendre lisibles leurs compétences, les ressources de leurs équipements, les synergies et voies de développement possibles et, bien entendu, les moyens et conditions nécessaires de mise en œuvre.

Alors, si la lecture, si l'accès à la culture, aux expressions et pratiques artistiques les plus diverses, si le choix maîtrisé des informations et l'usage averti des médias constituent vraiment, comme cela est partout fréquemment affirmé, de très forts enjeux, les acteurs présents sur le territoire doivent être sensibilisés, rassemblés, convaincus.

Il ne s'agit plus de poser ou d'imposer un projet culturel prédéfini sur un territoire [...], mais plutôt de constructions croisées, de diagnostics et d'écoute, au plus près des réalités, des attentes, des possibles, intégrant des volets de formation de relais.

CADRES ET MÉTHODES

Des dispositifs et des soutiens existent qui peuvent apporter une aide sur le terrain, renforcer et donner un cadre à la nécessaire démarche de projet structurée, condition de la participation constructive des acteurs concernés, dont font partie les élus. On évoquera à titre d'exemple, le Plan éducatif territorial, outil de collaboration et cadre contractuel du projet éducatif des collectivités, qui peut lui-même s'intégrer dans un contrat-territoire-lecture soutenu par l'État et les directions régionales des affaires culturelles (cf. encadré infra). Comme le montre le CTL de Chevilly-Larue, ces cadres et cette démarche de projet consolident, structurent, posent des objectifs clairs et explicites, des modes de collaboration et d'évaluation. Ils inscrivent ainsi les dynamiques en œuvre dans une lisibilité particulièrement précieuse pour le caractère durable des partenariats et des actions ainsi que leur éventuelle prise en compte lors d'évolutions administratives ou politiques de territoires.

Au niveau régional, des structures de coopération constituent des lieux d'échanges et de débats entre diverses professions du livre, des archives, du numérique : elles mettent en place des actions partagées (valorisation de la littérature de jeunesse, journées d'études, conservation partagée du patrimoine de la littérature de jeunesse) et peuvent participer à des projets structurés de type CTL.

Des journées d'étude, des outils, sont proposés, notamment par le Centre national de la littérature pour la jeunesse de la BnF, les associations professionnelles comme l'Association des Bibliothèques de France, les BDP et de nombreux organismes comme le Centre de promotion du livre de Jeunesse en Seine-Saint-Denis (CPLJ). Les conseillers pour le livre et la lecture des Directions régionales des affaires culturelles peuvent apporter conseil, information et soutien.

Il ne s'agit plus de faire reposer les actions et projets sur les volontés, qualités et enthousiasmes des seules personnes motivées, bibliothécaires, enseignants ou animateurs, au risque de la fragilité, des malentendus, de la méconnaissance des ressources et contraintes des partenaires... et de l'abandon.

Il ne s'agit plus de poser ou d'imposer un projet culturel prédéfini sur un territoire, concernant une «tranche» de public donnée, mais plutôt de constructions croisées, de diagnostics et d'écoute, au plus près des réalités, des attentes, des possibles, intégrant des volets de formation de relais comme à Lyon, la diversité linguistique et culturelle comme à Sarreguemines...

L'abondance de l'information, l'invasion de l'écrit, les accès mobiles omniprésents à des mondes numériques exponentiels, la pluralité des ordres culturels au sein d'une société bousculée par des crises multiples, impliquent, encore et toujours, des politiques ancrées sur le territoire réel, la proximité de lieux de lecture et de bibliothèques accessibles, attractifs et évolutifs, ce que n'offrent pas encore, loin de là, tous les territoires urbains ou ruraux. Une exigence augmentée s'impose quant à la solidité et la qualité des actions culturelles et de médiation concertées, la pertinence d'offres documentaires physiques et numériques correspondant aux attentes, la prise en compte et la mise en réseau des ressources documentaires, intellectuelles et artistiques des territoires.

Entre parcours individuel et pratique collective, entre éducation et divertissement, entre la proximité du village ou du quartier et les partages à distance, il revient aux politiques locales de développement de la lecture, nourries de réalités de terrain, reliées aux dispositifs et points d'appui régionaux et nationaux, d'offrir aux enfants les meilleurs leviers pour les voyages lointains et les explorations culturelles inattendues, de leur ouvrir les «chemin[s] de traverse d'une intimité frondeuse vers la citoyenneté»³ ●

1. Hélène Weis : *Les bibliothèques pour enfants entre 1945 et 1975 : modèles et modélisation d'une culture pour l'enfance*, Paris, Éditions du Cercle de la librairie, 2005, p.29.

2. Rapport de l'Inspection générale des bibliothèques : *Les relations des bibliothèques des collectivités territoriales avec les établissements scolaires* / D. Arot, T. Grognet, déc. 2013. http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2013/62/4/Rapportecoles_definitif_25-02_303624.pdf

3. Michèle Petit : *De la bibliothèque au droit de cité : parcours de jeunes*, Bibliothèque publique d'information, Centre Georges Pompidou, 1997.

Les contrats-territoire-lecture

PAR MARINE RIGEADE

Chargée de mission au Service du livre et de la lecture, Direction générale des médias et des industries culturelles du ministère de la Culture et de la Communication.

Les contrats territoire-lecture (CTL) sont un dispositif de conventionnement, héritier des contrats Ville-lecture créés à la fin des années 1990, qui vise à soutenir les politiques de développement de la lecture mises en œuvre par les collectivités territoriales et leurs partenaires.

Les cosignataires d'un CTL sont l'État et au moins une collectivité territoriale. Le maître d'œuvre de la convention est généralement la bibliothèque, entourée d'un comité de pilotage. Plusieurs collectivités territoriales peuvent se rejoindre autour d'un même CTL ; la coordination de l'action et des moyens des différents échelons territoriaux est l'un des objectifs des CTL. On retrouve ainsi très souvent la bibliothèque départementale au sein des instances de dialogue du CTL, ou même, en Picardie, un exemple original de CTL interdépartemental articulant les actions de développement de la lecture des trois BDP.

Au sein d'une même collectivité, la signature d'un CTL favorise en outre la concertation entre services : à ce titre, les CTL participent en particulier à l'approfondissement des liens entre politiques culturelles et éducatives.

Les signataires cofinancent les actions mises en place dans le cadre du CTL, l'État pouvant s'engager à hauteur de 50 % des coûts du projet.

Cependant, le CTL est également un cadre de coopération pour les partenaires qui n'apportent pas de financement : il permet de faire dialoguer plusieurs niveaux de collectivités et acteurs de la chaîne du livre ou du développement culturel et éducatif.

Par la contractualisation autour de projets pluri-annuels (souvent triennaux), les acteurs publics se donnent ainsi pour mission de renforcer la cohérence de l'ensemble des actions conduites sur le territoire concerné par le CTL. L'objectif est de mutualiser les moyens et les capacités d'expertise des acteurs dans le domaine de la lecture.

L'esprit du dispositif est de s'adapter aux projets des collectivités, au plus près des territoires prioritaires d'intervention des DRAC. La conception du projet relève de la collectivité, qui a toute latitude pour en définir les axes, depuis les actions petite enfance des CTL inscrits au programme national « Premières pages », comme avec le Conseil général du Puy-de-Dôme, jusqu'à l'accompagnement de schémas de développement de la lecture et de structuration de réseaux, comme au Havre avec le plan « Lire au Havre » soutenu par l'un des premiers CTL. Dans tous les cas, le projet repose sur un diagnostic précis, effectué au préalable ou au début de la convention.

Les conventions n'ont pas vocation à être pérennisées. Elles peuvent néanmoins être reconduites, sur la base d'une évaluation par les partenaires, au gré des besoins locaux. Ainsi, le rôle territorial des CTL est affirmé : la collectivité territoriale et la DRAC se rejoignent pour définir des stratégies territoriales communes, avec en ligne de mire la poursuite de politiques de développement de la lecture efficaces. ●